



Trinité, le 27 mars 2017

A L'ATTENTION DES PARENTS ET ELEVES DE 3^{ème}

La fiche d'auto-évaluation permettant de déterminer le droit à la bourse lycée pour l'année scolaire 2017-2018 est à retirer au service Intendance dès le mercredi 29 mars 2017.

Rappel : La demande de bourses lycée pour l'année 2017-2018 se fait en dernière année scolaire au collège (2016-2017) ; tous les élèves de 3^{ème} sont concernés.

Les parents n'ayant pas effectué cette démarche lors de la scolarité de l'élève en 3^{ème}, ne pourront pas bénéficier de la bourse lycée à la prochaine rentrée scolaire.

Les dossiers complets seront retournés au service-Intendance dans les meilleurs délais

La Gestionnaire

